



## CONDITIONS ET DÉROULEMENT

### Qui peut participer ?

Tous les services spécialisés d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que les groupes d'enfants et de jeunes qui développent leur propre projet et remplissent les conditions de participation peuvent participer.

### Exigences au niveau du contenu du projet

#### Éléments de Kebab+

Le projet prend en considération et promeut auprès des enfants et des jeunes les bases d'une alimentation saine, l'activité physique et la détente. De plus, il favorise les rencontres et le partage. Trois des cinq éléments de Kebab+ doivent être intégrés dans le projet : cuisiner – manger – rencontrer – se détendre – bouger.

Exception pour les camps : dans un projet de camp, tous les cinq éléments Kebab+ doivent être pris en considération.

#### Durabilité et sensibilisation

Un projet Kebab+ a un impact durable et sensibilise les enfants et les jeunes à long terme en matière de culture culinaire, de comportements alimentaires et d'activité physique, ainsi que sur l'intérêt des rencontres pour la communauté, sur l'importance des pauses détente et sur la santé psychique.

### Organisation du projet et formalités

#### Participation des enfants et des jeunes

Le projet doit être développé et mis en œuvre avec les enfants et les jeunes.

#### Budget

La contribution financière dépend des dépenses comptabilisées dans le cadre du projet et s'élève en règle générale à maximum CHF 1500.- (y compris dépenses pour la documentation du projet). Le programme Kebab+ dirigé par l'Association faïtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) est soutenu par le Pour-cent culturel Migros. C'est pourquoi il n'est pas possible de déposer une demande de soutien supplémentaire auprès d'une coopérative régionale Migros pour un projet Kebab+.

## **Calendrier**

Les inscriptions sont prises en considération tout au long de l'année. Tu peux compter avec une réponse dans un délai de trois semaines. Comme nous ne pouvons pas soutenir de projets rétroactivement, tu dois déposer ta demande au moins quatre semaines avant la réalisation du projet.

## **Documentation**

Après la réalisation du projet, tu es prié-e d'envoyer un rapport final, un décompte ainsi que quelques photos (max. 10 photos, format jpg, max. 5 MB par image). Si la documentation est complète, la somme accordée est versée sur votre compte. Nous publions éventuellement ton projet sur le site internet kebabplus.ch et le lien sur Facebook.

Le rapport final de maximum trois pages et en format PDF (taille maximale de 3 MB) comprend :

- Situation de départ
- Description du projet
- Objectif
- Organisation du projet (y compris nombre d'enfants et de jeunes participant au projet) et déroulement
- Conclusion et impact durable

## **Projets récurrents**

Si un projet remplit les critères de participation mais a déjà été réalisé une ou plusieurs fois, une contribution financière n'est possible que si l'accent est mis différemment au niveau des éléments Kebab+.

## **Plusieurs projets par service spécialisé**

Maximum deux projets par service spécialisé sont soutenus par année.

## **Déroulement**

### **1. Documentation du projet**

La documentation à envoyer pour la demande comprend :

- Titre du projet
- Description du projet : idée, contenus, objectifs, calendrier/date de réalisation, nombre estimé d'enfants et de jeunes impliqué-e-s, comment les enfants/jeunes participent, durabilité : l'impact du projet à long terme.
- Description de la mise en œuvre des éléments Kebab+ (minimum 3 des 5 éléments)
- Budget : prière d'indiquer également la contribution financière souhaitée de la part de Kebab+ ainsi que les noms des autres entités à qui une contribution financière a été demandée.

## 2. Déposer la demande

Remplis le **formulaire en ligne**. Tu reçois automatiquement par courriel une confirmation de réception avec toutes les données.

## 3. Réponse

La demande est examinée par la direction du programme. Dans un délai de trois semaines, une réponse est envoyée par courriel sous la forme :

- d'une confirmation,
- de questions, de clarifications supplémentaires,
- d'adaptations qui doivent être faites afin que le projet remplisse les conditions de participation,

ou

- d'un refus.

## 4. Mise en œuvre

Le projet est réalisé et est documenté.

## 5. Envoyer la documentation

Nous t'envoyons un lien vers un formulaire en ligne avec lequel tu peux envoyer la documentation (pour les contenus voir ci-dessus). Une publication est éventuellement faite sur le site internet kebabplus.ch.

## 6. Versement de la contribution financière

Si la documentation est complète et que le projet est clos avec succès, le paiement de la contribution financière accordée est effectué.

Nous te prions de tenir compte du fait qu'**un financement rétroactif d'un projet n'est pas possible**.